



1197 Prangins, le 14 avril 1982/ss

**MUNICIPALITÉ  
DE  
PRANGINS**

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 3/82

Concerne: Bâtiment scolaire "La Combe-Les Places" - demande de crédit pour réfection des vitrages en béton armé translucide existants.

Municipal responsable: M. Pierre Antenen

Monsieur le Président,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

La salle de gymnastique du nouveau collège est éclairée entre autre par des vitrages en béton armé translucide qui se trouvent au dessus des fenêtres.

A la suite d'une malfaçon de ce travail lors de la construction du complexe scolaire, par mauvais temps il y a de plus en plus d'infiltrations d'eau. Malheureusement, l'entreprise qui a exécuté ce travail a fait faillite entre-temps et ne peut pas être mise à contribution sous garantie, pour cette malfaçon.

Sous la conduite de l'architecte responsable du complexe scolaire, une maison spécialisée a refait un panneau pour pouvoir établir un devis afin de pallier à ce défaut. Ce travail a été bien fait et nous vous proposons de continuer cette réparation pour éviter une dégradation plus ample de l'intérieur de notre salle de gymnastique.

En même temps, il y a lieu de refaire des vitrages en béton translucide cassés dans les vestiaires des douches garçons et filles.

Le devis se présente comme suit:

Réfection de 4 vitrages en béton armé translucide existants:

- dégagement des joints de dilatation, réfection des nervures au xypex, fourniture et pose d'un renvoi d'eau, façons des nouveaux joints au FD-Plast Frs. 10'400.--

Vitrage de l'entrée, fissuré de part en part:

- démontage et remontage Frs. 5'600.--

Traitement de la façade en béton (contre les taches d'alcali) au fluorure de sodium Frs. 2'500.--

Remplacement de briques cassées, vestiaires douches Frs. 3'500.--

TOTAL Frs. 22'000.--

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No 3/82 concernant une demande de crédit pour la réfection des vitrages en béton armé translucide existants, au Bâtiment scolaire "La Combe-Les Places",  
lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,  
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

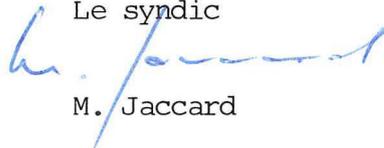
décide

1/ d'accorder à la Municipalité un crédit de Frs. 22'000.-- pour la réfection des vitrages en béton armé translucide existants, au Bâtiment scolaire "La Combe-Les Places".

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 13 avril 1982 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



M. Jaccard

Le secrétaire



A. Badel